
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Alexis Jaubert, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau dont elle a décidé, par acclamations, la reconduction.

Ont été réélus :

<i>Président</i>	M. Rochereau.
<i>Vice-Présidents</i>	MM. Méric, Bardon-Damarzid.
<i>Secrétaires</i>	MM. Lemaire, Clerc.

Présidence de M. Rochereau, président. — Après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont accordée une nouvelle fois et souligné l'importance des travaux de la commission des affaires économiques, le Président a fait procéder à la nomination de membres de sous-commissions légales et réglementaires.

Ont été nommés :

— MM. Bardon-Damarzid, Jacques Gadoin, Méric et François Patenôtre, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte ;

— MM. Lemaire, Longchambon et Rochereau, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen ;

— MM. Gadoin et Hœffel, membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Enfin, M. Rochereau a été désigné pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, en application de l'article 26 du Règlement.

A la demande de M. Bardon-Damarzid, la commission a examiné à nouveau l'article premier de son rapport sur le projet de loi organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce.

Après un échange de vues auquel ont notamment pris part MM. Bardon-Damarzid, de Villoutreys, Brousse, Gautier et le Président, la commission a décidé, par neuf voix contre sept, de ne pas limiter l'objet de la loi aux seules ententes mais de la rendre applicable à toutes les actions précisées à l'article premier du dispositif élaboré par M. Bardon-Damarzid et approuvé antérieurement par la commission.

Celle-ci a cependant décidé de revoir ultérieurement la rédaction de l'article premier sans préjuger de la décision prise au cours de la réunion de ce jour.

AGRICULTURE

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Bataille, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, à réélu M. Dulin à la présidence par 22 voix contre 2 à M. David, 1 à M. Delorme, 1 bulletin nul.

Les Vice-Présidents et les Secrétaires sortants ont ensuite été reconduits par acclamations. En conséquence, ont été nommés :

Vice-présidents MM. Brettes,
Capelle.

Secrétaires MM. Le Léanec,
de Pontbriand.

Présidence de M. Dulin, président. — M. Dulin a remercié ses collègues de la marque de confiance qu'ils venaient, une fois de plus, de lui témoigner. Il a ensuite dressé un tableau sommaire des principaux problèmes agricoles que la commission devra examiner.

La commission a, ensuite, décidé de reconduire MM. André et Naveau comme membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948).

BOISSONS

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Georges Bernard, président d'âge.* — La commission a reconduit, par acclamations, son Bureau sortant qui était ainsi constitué :

Président M. Georges Bernard.

Vice-présidents MM. Jean Bène,
Jean Durand.

Secrétaires MM. Maupoil,
Gay.

DÉFENSE NATIONALE

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Rupied, président d'âge.* — M. Rotinat a été réélu; par acclamations, Président de la commission.

Pour les postes de premier et deuxième Vice-Présidents, trois candidatures étaient en présence : celles de MM. Henri Barré, Pidoux de la Maduère et Schleiter.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	30
Bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

MM. Henri Barré	27 voix.
Pidoux de la Maduère.....	15 voix.
Schleiter	14 voix.

En conséquence, MM. Henri Barré et Pidoux de la Maduère ont été proclamés élus, respectivement, premier et deuxième Vice-Présidents.

Les secrétaires sortants, MM. Pic et Piales, ont été réélus par acclamations.

M. de Maupeou a été reconduit comme membre de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier. De même, MM. Alric, Le Guyon et Pic ont été désignés à nouveau pour siéger à la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

Enfin, la commission a chargé M. Maroselli de suivre, avec voix consultative, les travaux de la commission des finances et

demandé à MM. de Maupeou, Maroselli, Alric, Schleiter et Voyant d'étudier respectivement les sections « Commune », « Air », « Guerre », « Marine » et « France d'Outre-Mer » du budget militaire.

M. Rotinat, après avoir remercié ses collègues a souligné l'impérieuse nécessité de maintenir intégralement le volume des crédits d'armement.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Cayrou, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau.

M^{lle} Mireille Dumont, M. Lassagne et M. Bordeneuve, Président sortant, étaient candidats à la présidence.

Il a été procédé au vote à bulletins secrets. Les résultats en ont été les suivants :

Nombre de votants	30
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

MM. Bordeneuve.....	19 voix.
Lassagne	8 voix.
M ^{lle} Mireille Dumont	2 voix.

M. Bordeneuve, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

La commission a ensuite désigné ses Vice-Présidents et Secrétaires.

MM. Charles Morel et Canivez, vice-présidents sortants et MM. de Maupeou et Poisson, secrétaires sortants ont été réélus par acclamations, les commissaires communistes s'étant abstenus dans ces dernières élections.

Présidence de M. Bordeneuve, président. — En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Bordeneuve a tenu à remercier tout particulièrement M. Cayrou, le sympathique doyen de la commission.

Puis, se faisant l'interprète du Bureau tout entier, il a remercié ses collègues de la confiance qu'ils venaient de lui renouveler.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE.

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Hippolyte Masson, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau.

Étaient candidats à la présidence : M. René Dubois, Président sortant et M. L'Huillier, présenté par le groupe communiste.

Un vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu :

MM. René Dubois.....	18 voix.
L'Huillier	1 voix.

M. René Dubois, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu Président.

La commission a ensuite élu, par acclamations, à l'unanimité moins une abstention, ses Vice-Présidents et Secrétaires sortants qui sont :

<i>Vice-présidents</i>	MM. Paget, Leccia,
<i>Secrétaires</i>	MM. Plait, Varlot.

Présidence de M. René Dubois, président. — Le Président, au nom du Bureau sortant, a remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont témoignée à nouveau. Puis, il a proposé à la commission de demander à M. Boutemy, Ministre de la Santé publique et de la Population, de bien vouloir venir l'entretenir du projet de création d'une communauté européenne de la santé.

FINANCES

Mardi 23 décembre 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné officieusement le projet de loi (n° 4257 A. N.) — dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953, Etats associés. — M. Saller, rapporteur, a traité des questions relatives à la structure de l'administration et à la situation des différents personnels en service. Le budget a été adopté avec quelques réductions indicatives destinées à appuyer certaines observations sous réserve des votes à intervenir à l'Assemblée Nationale sur les crédits.

Mercredi 24 décembre 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a étudié le projet de loi (n° 657, année 1952) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1953, rapporté par M. Jean Berthoin, Rapporteur général. Les articles premier à 3 ont été adoptés. A l'article 4, Etat D, la commission a supprimé la ligne : « budget annexe des constructions aéronautiques ». Les articles 4 à 13 ont été adoptés sans modification. Sur proposition du Rapporteur général, un article additionnel 13 *bis* a été adopté. Les articles 14 à 19 ont été adoptés sans modification. La disjonction de l'article 20 a été maintenue. Les articles 21 et 22 ont été adoptés sans modification. A l'article 23, un amendement a été adopté tendant à donner aux sociétés d'investissement la possibilité de recevoir des obligations indemnitaires des Charbonnages de France et d'E. D. F. L'article 23

a été adopté avec un amendement de M. Saller complétant la deuxième phrase du deuxième alinéa par la disposition suivante : « avec l'accord du Ministre de la France d'Outre-Mer en ce qui concerne les établissements relevant de son autorité ». Le paragraphe II de ce même article a été adopté dans la forme suivante, sur proposition de M. Walker : « Le taux de la taxe d'encouragement à la production textile, créée par la loi validée du 15 septembre 1943 modifiée, pourra être modifié, dans les limites d'un taux minimum de 0,50 % et d'un taux maximum de 1 % par décret simple, pris sur avis des commissions compétentes de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République, après consultation du comité d'encouragement à la production textile ».

Les articles 26, 27 et 28 ont été adoptés sans modification.

Les articles 28 *bis* et 28 *ter* ont été fondus en un seul article, le texte des dispositions nouvelles introduites par l'article 28 *bis* étant ainsi rédigé :

« Aucun membre du personnel ou agent des entreprises publiques ne peut être désigné ou maintenu comme administrateur dans sa propre entreprise ou dans une autre entreprise publique exerçant la même activité professionnelle, sauf s'il est désigné en tant que représentant du personnel ou des agents de l'entreprise publique. »

Les articles 29 et 30 ont été adoptés sans modification. L'article 31 a été adopté avec une nouvelle rédaction.

Une demande de disjonction de l'article 32 (allocation scolaire), proposée par M. Marrane, n'a pas été adoptée par 10 voix contre 7 et 2 abstentions. Cet article a été adopté sans modification. Enfin, l'article 33 a été adopté.

L'ensemble du projet de loi a été adopté par 10 voix contre 4 et 1 abstention.

Mardi 30 décembre 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 672, année 1952) portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier 1953 et autorisation de percevoir les impôts pour l'exercice 1953 dont elle a confié le rapport à M. Jean Berthoin, rapporteur général. A cette occasion, elle a procédé à une brève audition de MM. Antoine Pinay, Président du Conseil,

Jean Moreau, Secrétaire d'Etat au Budget et Abelin, Secrétaire d'Etat aux Finances. Le Président du Conseil a notamment fourni à la commission des précisions sur l'état de la Trésorerie : il a indiqué à ce sujet que l'échéance du mois de décembre était assurée mais que les prévisions pour le mois de janvier comportaient une insuffisance de l'ordre de 50 milliards qui devrait être couverte par des bons. Le Président du Conseil a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment : MM. Jean Berthoin, Rapporteur général, Boudet, Chapalain, Courrière, Debû-Bridel et Alex Roubert, Président.

Après le départ des Ministres, la commission a adopté les différents articles du projet. A l'article 5, elle a décidé de rétablir un crédit de 3 milliards sur le chapitre 68-81 (Contribution de la France à la défense nationale des Etats associés) du budget des Etats associés (dépenses militaires).

L'ensemble du projet de loi a été adopté, à mains levées, par 10 voix contre 2 et 2 abstentions.

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Sclafér, président d'âge.* — La commission s'est réunie pour procéder à la désignation de son bureau.

M. Alex Roubert, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin, par 27 voix sur 29 votants, a été proclamé Président de la commission.

Ont ensuite été élus :

<i>Vice-présidents</i>	MM. Jacques Masteau, M. Jean Maroger.
<i>Secrétaires</i>	MM. Litaise, Jacques Debû-Bridel.
<i>Rapporteur général</i>	M. Jean Berthoin.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Alex Roubert a remercié ses collègues de la marque d'estime et de confiance qu'ils venaient de lui témoigner.

La commission a ensuite procédé à la désignation de ses rapporteurs spéciaux, dont la liste s'établit comme suit :

A. — *Dépenses civiles. — Budget général.*

Présidence du Conseil :	MM.
Services administratifs. — Service de presse. — Journaux officiels. — Commissariat général au Plan	Rogier
Services de la Défense Nationale ..	Georges Laffargue
Affaires étrangères :	
Services français en Sarre	} Maroger
Affaires allemandes et autrichiennes }	
Affaires économiques	Fléchet
Agriculture	de Montalembert
Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.....	Chapalain
Education Nationale	Auberger
Education Nationale (Jeunesse et Sports, Arts et Lettres)	Debû-Bridel
Finances.....	Pauly
France d'Outre-Mer	Saller
Industrie et Commerce	Alric
Intérieur	Jacques Masteau
Justice	Emilien Lieutaud
Reconstruction et Urbanisme.....	Bousch
Relations avec les Etats associés ...	Saller
Santé publique et Population.....	Clavier
Travail et Sécurité sociale.....	Liot

MM.

Travaux publics et Transports :

I. — Travaux publics, Transports et Tourisme	Lamarque
II. — Marine marchande	Courrière
III. — Aviation civile et commerciale	Walker

B. — *Dépenses civiles. — Budgets annexes.*

Caisse nationale d'épargne	Marrane
P. T. T.....	Coudé du Foresto
Imprimerie nationale	} Litaïse
Légion d'honneur	
Ordre de la Libération.....	
Monnaies et Médailles	
Radiodiffusion française	Debû-Bridel
Prestations familiales agricoles	Brousse

C. — *Dépenses militaires. — Budget général.*

I. — Section commune	Boudet
II. — Air	Pellene
III. — Guerre	Boudet
IV. — Marine	Courrière
V. — Etats associés. — France d'Outre-Mer	Bousch

D. — *Dépenses militaires. — Budgets annexes.*

Service des essences	} Armengaud
Service des poudres	

La commission a ensuite désigné certains de ses membres pour participer aux travaux de sous-commissions légales.

Ce sont :

1° Pour la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi du 21 mars 1947) : MM. Alric, Coudé du Foresto, Courrière, Lamarque, Litaise, Pellenc, Rogier, Walker ;

2° Pour la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948) : MM. Maroger, Rogier, Saller ;

3° Pour la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale (art. 71 de la loi du 21 mars 1947) : MM. Armengaud, Boudet, Bousch, Courrière, Pellenc ;

4° Pour la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier : MM. Alric, Bousch, Coudé du Foresto.

Enfin, des commissaires ont été désignés pour siéger au sein d'organismes extra-parlementaires.

FRANCE D'OUTRE-MER

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Le Sassier-Boisauné, président d'âge.* — La commission, réunie sous la présidence de M. Le Sassier-Boisauné, Président d'âge, assisté de M. Razac, Secrétaire d'âge, a reconduit à l'unanimité moins une abstention et par acclamations, les fonctions du Président sortant, M. Laffleur.

Pour les postes de Vice-présidents, 4 candidatures ayant été enregistrées, il a été procédé à un scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	30
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

MM. Durand-Réville	26 voix.
Castellani	19 voix.
Dia	19 voix.
Okala	17 voix.

MM. Durand-Reville, Castellani et Dia, ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés respectivement : 1^{er} Vice-Président, 2^e Vice-Président et 3^e Vice-Président.

Pour les postes de Secrétaires, la reconduction, proposée par plusieurs commissaires, a été acceptée.

M. Cozzano demeure en conséquence, premier secrétaire,
M. Claireaux, deuxième secrétaire,
et M. N'Joya, troisième secrétaire.

Enfin, la commission a renouvelé les fonctions de MM. Grassard et Lagarrosse comme membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen et elle a désigné M. Razac comme membre de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Rupied, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son Bureau.

Etaient candidats pour la présidence : MM. Léo Hamon, Marrane et Muscatelli.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants.....	30
Bulletins blancs.....	2
Suffrages valablement exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

MM. Muscatelli	15 voix.
Léo Hamon.....	3 voix.
Marrane.....	2 voix.
Divers.....	8 voix.

M. Muscatelli, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Il a été procédé ensuite à l'élection de deux Vice-Présidents :

Etaient candidats : MM. Deutschmann, Franck-Chante et Verdeille.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants.....	30
Bulletin blanc	0
Suffrages valablement exprimés	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. Verdeille	28 voix.
M. Franck-Chante	20 voix.
M. Deutschmann.....	7 voix.
Divers	2 voix.

MM. Verdeille et Franck-Chante, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Vice-présidents.

MM. Vauthier et Jacques Gadoin, secrétaires sortants, ont été réélus à mains levées.

M. Muscatelli a remercié ses collègues en son nom et au nom du bureau tout entier.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mardi 30 décembre 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a examiné la proposition de loi (n° 659, année 1952) relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

L'article 2 du texte de l'Assemblée Nationale a été complété par un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Les bailleurs et les locataires sont expressément relevés, pour les demandes en renouvellement et les demandes en reprise, de toute forclusion encourue antérieurement à la promulgation de la présente loi, nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutée et à la seule condition, pour les locataires, d'être encore dans les lieux. »

Sous cette réserve, la proposition de loi a été adoptée à l'unanimité.

M. Carcassonne en a été nommé rapporteur.

MARINE ET PÊCHES

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Abel Durand, président d'âge.*

La commission, après installation de son bureau d'âge composé de M. Abel Durand, Président et de M. Razac, secrétaire, a procédé à l'élection de son bureau définitif.

Pour la présidence, deux candidatures ayant été enregistrées, celle de M^{lle} Mireille Dumont et celle de M. Abel Durand, il a été procédé à un tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants.....	25
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. Abel Durand	24 voix.
M ^{lle} Mireille Dumont	1-voix.

M. Abel Durand, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président.

Pour les postes de Vice-présidents et de secrétaires, la reconduction proposée par la majorité des commissaires, a été acceptée.

Le Bureau demeure donc ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Abel Durand.
<i>Vice-présidents</i>	M. Denvers. M. Razac.
<i>Secrétaires</i>	M. Jézéquel. M. Symphor.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Hippolyte Masson, président d'âge.* — Réunie pour se constituer, la commission a décidé, à l'unanimité, de reconduire son Bureau sortant, qui demeure ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Emile Aubert.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Bertaud et de Menditte.
<i>Secrétaires</i>	MM. Bouquerel et Kalenzaga.

Présidence de M. Emile Aubert, président. — Le Président s'est fait l'interprète de l'ensemble des membres du Bureau pour remercier ses collègues de la confiance qu'ils leur ont témoignée une nouvelle fois et il a brièvement dressé un état des prochains travaux de la commission.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Manent, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, a décidé de reconduire son précédent Bureau. Toutefois, M. Auberger ayant demandé à être remplacé au poste de secrétaire par M. de Bardonnèche, le nouveau Bureau est composé comme suit :

<i>Président</i>	M. Gatuing.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Radius, Jézéquel.
<i>Secrétaires</i>	MM. de Bardonnèche, de Montullé.

Enfin, M. Auberger a été désigné pour participer avec voix consultative aux travaux de la commission des Finances, en application de l'article 26 du règlement.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Georges Maurice, président d'âge.* — La commission a procédé au renouvellement de son Bureau. M. Emilien Lieutaud a été réélu Président par 18 voix contre 10 à M. Michelet ; MM. Bène et Gaspard, ayant obtenu respectivement 26 et 22 voix, ont été désignés comme Vice-Présidents.

MM. Houcke et Hassan Gouled ont été élus secrétaires à l'unanimité.

En conséquence, le Bureau de la commission pour 1953 est ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Emilien Lieutaud.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Bène, Gaspard.
<i>Secrétaires</i>	MM. Houcke, Hassan Gouled.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Alexis Jaubert, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau dont elle a décidé par acclamations la reconduction.

Ont été réélus :

<i>Président</i>	M. Longchambon.
<i>Vice-présidents</i>	MM. Bousch et Armengaud.
<i>Secrétaires</i>	MM. Novat et Grégory.

Présidence de M. Longchambon, président. — Le Président, après avoir remercié ses collègues des marques de confiance qui lui étaient témoignées, a fait procéder à la nomination de membres de sous-commissions légales et réglementaires.

Ont été nommés :

— MM. Armengaud, Bousch, Jaubert et Vanrullen, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte ;

— MM. Grégory et Piales, membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen ;

— MM. Armengaud et Vanrullen, membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Enfin, la commission a désigné M. de Villoutreys pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances, en application de l'article 26 du règlement.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Canivez, président d'âge.* — La commission, réunie pour se constituer, a reconduit à l'unanimité et par acclamations son bureau sortant qui demeure ainsi composé :

Président M. Bernard Chochoy.

Vice-présidents MM. Paumelle, Jozeau-Marigné.

Secrétaires MM. Yves Jaouen, Séné.

Présidence de M. Bernard Chochoy, président. — Le Président a vivement remercié ses collègues de la marque de confiance témoignée au bureau sortant.

Puis M. Driant a été désigné pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948).

Enfin, la commission a demandé à son bureau de prendre contact avec M. Pierre Courant, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Maroger, président d'âge.* — La commission a réélu à mains levées son Bureau sortant ainsi composé :

<i>Président</i>	M. de Montalembert.
<i>Vice-Présidents</i>	M ^{me} Crémieux. M. Assailit.
<i>Secrétaires</i>	M. Le Guyon. M. de Menditte.

Présidence de M. de Montalembert, président. — M. de Montalembert, en son nom et au nom du Bureau, a présenté à ses collègues les remerciements d'usage.

La sous-commission des pétitions a été ensuite constituée.

Ont été nommés : MM. de Montalembert, Descomps, Le Guyon et Schwartz.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Vendredi 16 janvier 1953. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son Bureau. Pour le poste de Président, deux candidatures ont été présentées : celle de M. Dassaud et celle de M. Dutoit.

Il a été procédé au vote par un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Bulletin blanc	1
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

M. Dassaud	22 voix.
M. Dutoit	2 voix.

M. Dassaud, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu.

Par acclamations, la commission a décidé la reconduction des Vice-Présidents et Secrétaires sortants.

Le Bureau de la commission est donc ainsi constitué :

Président..... M. Dassaud.

Vice-présidents..... MM. Tharradin et Reynouard.

Secrétaires MM. Menu et Chastel.

Présidence de M. Dassaud, président. — Le Président a remercié très vivement ses collègues de la marque d'estime et de confiance qu'ils ont renouvelée au bureau sortant.

La commission a, ensuite, décidé de reconduire M. Chastel pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen (art. 3 de la loi du 25 novembre 1948).